

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2024 – PROCÈS-VERBAL

L'an Deux Mil Vingt-Quatre, le seize février à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOIR Martine, 1^{ère} Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe - M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint et M. LEROUGE Christian - Mme TESSIER Laurence - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme BRUMENT Magali - M. de BROGLIE Philippe-Maurice, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. DESCHAMPS Jean-Yves - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme HARANG Vanessa.

Absente : Mme DEROIN Jennifer.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10/11

Arrivée de M. LATHAM Amaury à 19h12

Ordre du Jour

CONVOCATION DU 05 FEVRIER 2024

Adoption du Procès-Verbal de la séance précédente (01/12/2023) et notification des décisions du Maire prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal (art. L.2122-23 du CGCT)

1. Discussion sur le projet de rénovation de la turbine Montaut (intervention de M. Denis CHEDEVILLE)
 2. Point sur les travaux et projets en cours et à venir
 3. Mise à jour du tableau des effectifs
- Questions diverses

MONSIEUR LE MAIRE OUVRE LA SEANCE A 19H00.

IL DESIGNE MME TESSIER LAURENCE, SECRETAIRE DE SEANCE.

Adoption du Procès-Verbal de la séance précédente (01/12/2023) et notification des décisions du Maire prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal (art. L.2122-23 du CGCT)

Adoption du Procès-Verbal de la séance du 01/12/2023 : Aucune observation n'est rapportée, le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2023 est adopté par 9 voix POUR – 0 voix CONTRE – 1 abstention (M. de BROGLIE Philippe-Maurice).

Notification des décisions :

Décision N°190 du 11/12/2023 :

Reconduction du 01/01/2024 au 31/12/2026 des contrats BERGER-LEVRAULT :

- NCT017160 : Avenant au contrat de suivi de progiciels pour une prestation d'assistance à l'utilisation du système d'exploitation WINDOWS.
- NCT089535 : Contrat de suivi de progiciels (e.magnus evolution).
- NCT089536 : Maintenance ORACLE (mise à jour).

1. Discussion sur le projet de rénovation de la turbine Montaut (intervention de M. Denis CHEDEVILLE)

M. Denis CHEDEVILLE présente aux membres présents le projet qu'il propose pour rénover la turbine, de marque Hercule Progrès, de l'ancienne usine Montaut et ce pour la production d'électricité renouvelable, verte 100% décarbonnée, estimée à 20Kw nominal.

Selon lui, d'une part, ces installations de l'usine Montaut ne demanderaient que des travaux de réparation et de remise en état des vannages et retenues de l'usine, le système de connexion électrique au réseau EDF étant déjà présent à proximité, et d'autre part, les technologies modernes permettraient d'installer des génératrices électriques performantes sur la turbine existante à des coûts très raisonnables de nos jours. Il conviendrait également de réhabiliter et sécuriser le petit bâtiment de la turbine.

Ainsi, ce projet au sein du Jardin Aquatique réhabilité, à forte valeur touristique et patrimoniale, ferait l'attrait de Broglie : de par son caractère écologique et pédagogique, il mettrait en valeur le rôle du cycle de l'eau, des retenues d'eau dans la protection des espèces vivantes et de la biodiversité des rivières dans le cadre du changement climatique afin de sensibiliser notamment les jeunes générations, tout en présentant les technologies modernes de production d'électricité renouvelable décarbonnée dont les principes de la génération électrique hydraulique.

Toujours selon M. Denis CHEDEVILLE, cet investissement pourrait être rentabilisé en moins de 5 à 8 ans et ce projet pourrait permettre à la commune une économie de l'ordre de 20 000 €/an (sur la base du tarif actuel de revente de l'électricité à EDF). L'entretien et la maintenance de ces installations serait simples et peu coûteux : les dispositifs modernes de contrôle et de surveillance sont largement automatisés et accessibles à distance, et l'essentiel des interventions à prévoir seraient, comme actuellement, le dégagement des gros embâcles apportés par les crues.

De plus, il y aurait un très grand intérêt économique et technique à combiner les projets de réhabilitation du jardin aquatique et de la turbine Montaut. En effet, les deux sites sont hydrauliquement dépendants car le jardin aquatique bénéficie de la retenue d'eau réalisée pour le fonctionnement de la turbine. C'est donc en rétablissant le niveau de la retenue d'eau en amont de la turbine au niveau légal historique que le jardin aquatique serait tout naturellement alimenté ainsi que la turbine.

Étapes techniques envisagées :

- 1°) Étude de faisabilité préliminaire confiée à un bureau d'études spécialisé dans la réhabilitation de sites hydroélectriques afin de confirmer les prévisions de production électrique envisageable et la faisabilité technique de réutilisation de la turbine actuelle : dévasement de la turbine et audit de son état physique – vérification du règlement d'eau et de la consistance légale des ouvrages hydrauliques (documents réglementant l'usine Montaut à se procurer auprès des Archives Départementales) - estimation de l'ensemble du projet avec échéancier prévisionnel.
- 2°) Préparation du cahier des charges des travaux de rénovation de la turbine par le maître d'œuvre choisi : consultation d'entreprises spécialisées - inclure la coordination avec le projet de réhabilitation du jardin aquatique afin de fixer les contraintes applicables à chacun des projets - préparation des dossiers techniques pour les demandes de subvention ainsi que du "porter à connaissance" à l'attention du Préfet (qui pourrait éventuellement fixer des prescriptions supplémentaires).
- 3°) Consultation des entreprises conformément au cahier des charges, dépouillement des offres et sélection des entreprises.
- 4°) Réalisation des travaux.
- 5°) Mise en service et validation.

Coût global à estimer (et à ajouter au coût de la réhabilitation du Jardin Aquatique).

Monsieur le Maire remercie M. Denis CHEDEVILLE pour son exposé et lui indique qu'il souhaite d'abord attendre le rapport de l'étude sur le jardin aquatique dans le cadre de la phase 1 de sa réhabilitation, phase réalisée par L'IBTN.

2. Point sur les travaux et projets en cours et à venir

Monsieur le Maire souhaite attendre les décisions de la prochaine Commission Travaux. M. Thierry GALLIER précise qu'elle est prévue le 22 mars prochain.

3. Mise à jour du tableau des effectifs - Délibération n° DCM 2024-02-16-01

Monsieur le Maire expose les avancements de grade possibles en 2024 et en adéquation avec les missions et la technicité des postes occupés par les agents concernés et qui de plus répondent aux critères relatifs à la politique de nomination telle que définie dans les Lignes Directrices de Gestion (LDG) validées pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2026 par le Comité Technique du CdG27 en date du 15/12/2020.

CAT.	FILIÈRE	GRADE ACTUEL	GRADE POSSIBLE		DATE	DHS
B	Technique	Technicien Territorial	Technicien Territorial principal de 2ème classe	À CRÉER	01/03/2024	35/35ème
		Adjoint Technique Territorial principal de 2ème classe	Adjoint Technique Territorial principal de 1ère classe	vacant	01/01/2024	35/35ème
C	Sociale	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2ème classe	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1ère classe	À CRÉER	01/07/2024	35/35ème
	Administrative	Adjoint Administratif Territorial principal de 2ème classe	Adjoint Administratif Territorial principal de 1ère classe	vacant	01/10/2024	35/35ème

Il rappelle, d'une part que par délibération DCM 2021-03-29-04 en date du 29/03/2021, les ratios d'avancement de grade relatifs à ces différents grades ont été fixés à 100 % conformément à l'avis favorable du Comité Technique du CdG27 en date du 09/03/2021, et d'autre part que les LDG imposent la création préalable de l'emploi. Par conséquent, il convient de créer, à la date du 01/03/2024, les emplois ci-après :

CAT.	FILIÈRE	GRADE D'AVANCEMENT	DHS	DATE
B	Technique	Technicien Territorial principal de 2ème classe	35/35ème	01/03/2024
C	Sociale	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1ère classe	35/35ème	01/07/2024

Par ailleurs, il est indiqué que le 03/10/2023, un des agents des Services Techniques Municipaux, un Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} classe, a été radié des effectifs de la Commune à la date du 10/02/2023 pour admission à la retraite, et qu'une fonctionnaire stagiaire, Adjoint Technique Territorial, a été nommée à compter du 01/09/2023 au poste d'Agent périscolaire polyvalent (entretien école & service cantine) qu'elle a occupé du 31/08/2022 au 30/08/2023 en tant que contractuelle de droit public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** la création, à la date du 01/03/2024, des emplois susmentionnés et **APPROUVE** la mise à jour résultante du tableau des effectifs selon annexe ci-après.

Tableau des effectifs de la Commune de BROGLIE

Commune de BROGLIE (27270)		DATE	01/01/24	01/03/24	01/07/24	01/10/24
Tableau des effectifs - <i>Délibération DCM 2024-02-16-01 du 16/02/2024</i>		/35ème	F/C/V (*)	F/C/V (*)	F/C/V (*)	F/C/V (*)
Filière Administrative						
Catégorie A						
	attaché territorial	35,00	V	V	V	V
Catégorie B						
	rédacteur territorial principal de 1ère classe	35,00	F	F	F	F
	rédacteur territorial	35,00	V	V	V	V
Catégorie C						
	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35,00	V	V	V	F
	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35,00	F	F	F	V
Filière Technique						
Catégorie B						
	technicien territorial principal de 2ème classe	35,00		F	F	F
	technicien territorial	35,00	F	V	V	V
Catégorie C						
	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35,00	V	V	V	V
	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35,00	F	F	F	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	V	V	V	V
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	F	F	F	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	F	F	F	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	V	V	V	V
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35,00	V	V	V	V
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	31,00	F	F	F	F
	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	30,00	F	F	F	F
	adjoint technique territorial	35,00	V	V	V	V
	adjoint technique territorial	35,00	F	F	F	F
	adjoint technique territorial	26,50	C	C	C	C
Filière Médico-Sociale						
Catégorie C						
	ATSEM principal de 1ère classe	35,00	F	F	F	F
	ATSEM principal de 1ère classe	35,00		V	F	F
	ATSEM principal de 2ème classe	35,00	F	F	V	V
	ATSEM principal de 2ème classe	35,00	F	F	F	F
Filière Animation						
Catégorie B						
	animateur territorial principal de 1ère classe	35,00	F	F	F	F
Catégorie C						
	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	35,00	V	V	V	V
	adjoint territorial d'animation	35,00	V	V	V	V
	adjoint territorial d'animation	28,00	F	F	F	F

(*) F=Fonctionnaire / C=Contractuel / V=Vacant

Modifications

Questions diverses

- Mme Laurence TESSIER rapporte des doléances concernant les gens du voyage : vol présumé de poules, bois coupé pendant la nuit, sentiment d'insécurité, ornières, dégâts et insalubrité du terrain où ces derniers sont installés et de ses alentours, absence de remise en état avant leur départ... Un courrier va donc être envoyé à M. Nicolas de BROGLIE, propriétaire dudit terrain.
- M. Philippe-Maurice de BROGLIE demande pourquoi la Maison MONTAUT a-t-elle été démolie. Monsieur le Maire lui rappelle que cette démolition a été réalisée pour un coût d'environ 30 000 €.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à vingt heures et quatre minutes.

Séance ordinaire du 16 février 2024 à 19h00 LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

DCM 2024-02-16-01 : Mise à jour du tableau des effectifs

DATE DE CONVOCATION : 05/02/2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10/11

Arrivée de M. LATHAM Amaury à 19h12

Présents : Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire

Mme DUTOIR Martine, 1^{ère} Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint -
Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe - M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint et
M. LEROUGE Christian - Mme TESSIER Laurence - M. LATHAM Amaury -
M. SEHET David - Mme BRUMENT Magali - M. de BROGLIE Philippe-Maurice,
Conseillers Municipaux.

Excusés : M. DESCHAMPS Jean-Yves - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme HARANG Vanessa.

Absente : Mme DEROIN Jennifer.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

Le secrétaire de séance,
Laurence TESSIER.

Le Maire,
Roger BONNEVILLE.